

---

**ARRIÉRÉS DE CONTRIBUTIONS : 2016****PRÉPARÉ PAR : SECRETARIAT DE LA CTOI, 8 MAI 2017**

---

**OBJECTIF**

Informier le Comité permanent d'administration et des finances (CPAF) des arriérés de contributions à la Commission et des mesures prises pour faire face au déficit causé par ces impayés.

**ÉTAT DES CONTRIBUTIONS AU BUDGET AUTONOME EN 2016**

1. Comme indiqué dans le Bilan financier (IOTC–2017–SCAF14–03), le [Tableau 1](#) présente l'état des contributions au 31 décembre 2016, en dollars des États unis (USD), tel que rapporté au Secrétariat de la CTOI par les services de la FAO. Veuillez noter que le budget de la CTOI est entièrement autonome et provient exclusivement des contributions des membres : aucune contribution n'est faite à partir du budget régulier de la FAO.
2. Le total cumulé des arriérés de contributions a augmenté de 1 963 696 USD au 31 décembre 2015 à 2 318 898 USD au 31 décembre 2016, une augmentation de 355 404 USD (18%). En 2015, l'augmentation avait été de 14%. Quinze (15) membres présentent des arriérés de paiements (voir le Règlement financier, article V.3) à la fin de 2016, comme en 2015.
3. Il existe un risque immédiat de faillite de la CTOI du fait des contributions impayées. Le règlement financier de la FAO concernant le cycle des projets, qui gouverne les processus administratifs et financiers de la CTOI, n'autorise pas les dépenses excédent les contributions reçues au sein d'un projet donné. La FAO a indiqué que les futures augmentation du personnel de la CTOI et des frais de fonctionnement du Secrétariat ne seront possibles que si les fonds correspondants sont effectivement disponibles. En effet, il n'y a actuellement pas assez de liquidités pour les augmentation du personnel et des frais de fonctionnement de la CTOI.
4. Le retard dans le paiement des contributions n'est pas totalement surprenant dans la mesure où les lettres d'*Appel de fonds* ont été envoyées par la FAO vers la fin du mois d'août 2016, par les canaux diplomatiques habituels, et certaines administrations peuvent n'avoir pas encore terminé de traiter ces factures. Au 31 décembre 2016, neuf membres ont des arriérés de contributions de deux ans ou plus : Érythrée, Guinée, R.I. d'Iran, Kenya, Madagascar, Sierra Leone, Soudan, Vanuatu et Yémen.

**Tableau 1. État des contributions des membres au budget autonome de la CTOI (en USD)**

Membre	Arriérés de contributions au 31 décembre 2015 (toutes années avant 2016)	Contributions dues pour 2016	Contributions reçues en 2016	Total des arriérés de contributions au 31 décembre 2016
AUSTRALIE	0	180 887	180 887	0
BELIZE	0	47 092	0	47 092
CHINE	0	104 103	104 103	0
COMORES	26 822	31 214	37 152	20 884
ÉRYTHRÉE	195 893	28 384	0	224 277
UNION EUROPÉENNE	0	784 248	784 248	0
FRANCE	0	149 516	149 074	442
GUINÉE	143 308	0	0	143 308
INDE	0	160 611	160 611	0
INDONÉSIE	0	291 121	291 121	0
IRAN	791 928	177 217	0	969 145
JAPON	0	216 056	216 056	0
KENYA	25 017	28 355	0	53 372
CORÉE, Rép. de	0	173 460	173 460	0
MADAGASCAR	38 490	33 415	8 133	63 772
MALAISIE	0	79 800	79 800	0
MALDIVES	0	124 358	124 358	0
MAURICE	0	62 577	62 577	0
MOZAMBIQUE	0	30 291	0	30 291
OMAN	0	182 982	182 982	0
PAKISTAN	162 590	96 829	206 142	53 277
PHILIPPINES	1 152	63 039	64 191	0
SEYCHELLES	0	107 216	107 216	0
SIERRA LEONE	38 391	0	0	38 391
SOMALIE	10 233	12 681	10 233	12 681
AFRIQUE DU SUD	0	57 544	57 544	0
SRI LANKA	0	124 833	124 833	0
SOUDAN	277 787	46 910	0	324 697
TANZANIE	0	32 002	32 002	0
THAÏLANDE	2 497	70 804	73 301	0
ROYAUME-UNI	0	149 553	149 553	0
VANUATU	55 995	0	0	55 995
YÉMEN	193 391	87 884	0	281 275
<b>Total</b>	<b>1 963 494</b>	<b>3 734 982</b>	<b>3 379 578</b>	<b>2 318 898</b>

**LIGNE BUDGÉTAIRE « RISQUES DE DÉFICIT »**

- Comme indiqué dans la version 2015 du document sur les arriérés de contributions (IOTC–2015–SCAF12–07), le non-paiement des contributions à la Commission présente un impact négatif évident sur la CTOI. Cela ne reflète cependant pas le problème cumulatif du total des contributions non réglées. Le total des contributions dues était d'environ 822 000 USD en 2009, d'environ 2 millions de USD en 2014 et de 2 318 988 USD à la fin de 2016.
- Les trois pays qui ont une tendance constante au non-paiement (Érythrée, Soudan et Yémen) représentent un montant combiné d'environ 161 000 USD par an, qui est déduit des fonds disponibles pour les activités de la CTOI. Ajouté à la contribution de la R.I. d'Iran (environ 177 000 USD), qui est toujours confrontée à des

difficultés pour soumettre ses contributions, cela signifie que, chaque année, il est probable que plus de 330 000 USD ne soient pas disponibles. Cela représente plus que le salaire de deux hauts fonctionnaires du Secrétariat de la CTOI.

7. Bien que certaines économies et retards dans le recrutement des postes vacants en 2016-2017 aient soulagé une partie de la pression sur les financements disponibles, les arriérés de paiements affecteront davantage les activités du Secrétariat de la CTOI lorsque les postes vacants seront pourvus et l'utilisation du budget total est requise.
8. Pour atténuer ce problème, la Commission a adopté une ligne de risque de déficit au cours des années passées, étant entendu que cette disposition serait éliminée en 2018. Il est important de noter que la ligne budgétaire « risques de déficit » n'est pas la solution au problème des contributions non payées par les membres. C'est une mesure d'urgence, temporaire, pour fournir des liquidités et pour assurer la responsabilité budgétaire des membres. Les membres devront prendre d'autres mesures pour régler le problème des contributions non payées.
9. Étant donné que la situation des non-paiements ne changera probablement pas au cours de l'année à venir, la Commission est invitée à envisager une série de mesures pour assurer la poursuite des opérations du Secrétariat de la CTOI au niveau souhaité.
10. Le Secrétariat de la CTOI, en coopération avec la FAO, a commencé à contacter les représentants permanents des pays qui n'ont jamais versé leurs contributions, pour demander leur aide en vue de contacter les autorités nationales pour rechercher un moyen de résoudre ce problème.

#### **ACTIONS SUGGÉRÉES AU COMITÉ PERMANENT D'ADMINISTRATION ET DES FINANCES**

Le CPAF :

- a) **PRENDRA CONNAISSANCE** des informations contenues dans le document IOTC–2017–SCAF14–03 et dans le présent document.
- b) **RECOMMANDERA** à la Commission la marche à suivre, avec des priorités, en ce qui concerne la ligne budgétaire « risque de déficit ».
- c) **RECOMMANDERA** que la Commission discute d'autres mesures potentielles qui permettraient d'aider à gérer le déficit actuel.